

Les Echos ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS

Les villes françaises encore loin de la cité numérique idéale

Alors que le Salon des maires s'est ouvert mardi, pour trois jours, porte de Versailles à Paris, le premier baromètre France Urbaine/EY sur la maturité numérique des grandes villes est publié.

Matthieu Quiret
@MQuiret

La ringardise numérique commence à sérieusement préoccuper les grandes villes. Et en premier lieu les élus, réunis au Salon des maires jusqu'au 22 novembre à Paris. Dans un habile exercice de diplomatie, le cabinet EY et l'association France Urbaine ont interrogé la centaine de grandes villes françaises sur leur stratégie et leurs pratiques numériques. Une quarantaine (15 millions de Français) ont joué le jeu et le cabinet de consultants en a tiré un classement qu'il refuse de publier mais dont il a extrait l'allure du peloton. Avec le projet d'en faire un baromètre annuel pour suivre sa progression.

Services dématérialisés

EY a d'abord fixé la ligne d'arrivée : le portrait-robot de la cité numérique idéale, en tout cas celle parvenue à une forte maturité. Les questionnaires proposaient à chaque répondant de se noter sur 50 affirmations. La mairie idéale se dote d'une stratégie numérique portée par le sommet de l'exécutif, pas seulement par un adjoint « geek » ou un directeur informatique zélé. Son administration est totalement dématérialisée, jusqu'à l'archivage, pour plus d'efficacité et des conditions de travail meilleures. Elle a la culture de l'expérimentation et généralise vite les innovations qui fonctionnent. Les habitants sont associés à la décision publique via les outils dernier cri. Elle gère son patrimoine de données, le met en libre accès. Tous les services municipaux sont dématérialisés, accessibles par mobile, ordinateur, via les réseaux sociaux.



DIGITALISATION. Avec la nomination d'un directeur général adjoint en charge de la transformation numérique et l'adoption d'un plan dédié sur cinq ans, la métropole de Bordeaux fait figure de bon élève en France. Photo Nicolas Tucet/RÉA

L'utilisateur peut donner son avis en ligne et ceux frappés d'illectronisme sont accompagnés. La cité idéale met en place un espace numérique de travail dans les écoles auquel participent élèves, enseignants et parents ; l'impact de ces méthodes est évalué avec le rectorat. La municipalité s'assure du déploiement du très haut débit sur tout le territoire, rationalise l'hébergement de données, accompagne les jeunes pousses, aide la numérisation des entreprises. Elle est en conformité avec les normes de cybersécurité, dispose d'un plan de crise numérique. Bref, Noël sous le data center. Il existe peut-être de petites villes dans

Le chiffre

94 %

des villes déclarent avoir mis en place des tiers lieux pour faciliter le travail collaboratif ou aident les start-up à coups d'incubateurs par exemple.

le monde approchant déjà cet idéal mais aucune grande ville française en tout cas. Jean-Marc Eiclier, associé EY et auteur du premier baromètre, se veut néanmoins positif : « Les résultats sont contrastés mais la transition numérique est engagée ». 20 % des villes sont en train d'élaborer leur stratégie, c'est le groupe des bons élèves qui ont une vision globale. Le baromètre cite le cas de la métropole de Bordeaux, qui a nommé un directeur général adjoint en 2016 et décidé un plan de transformation sur cinq ans. Ou la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, fusion de 6 intercommunalités, qui a

externalisé l'exploitation de ses systèmes d'information pour convertir ses équipes informatiques sur l'accompagnement d'une soixantaine de projets numériques dans la collectivité.

Accessible à tous

50 % des villes avancent à un rythme plus prudent, certaines d'entre elles moyennement, mais sur tous les fronts, tandis que d'autres sont très avancées, mais dans un seul domaine. L'étude ne compte enfin que 30 % de retardataires, une proportion qu'EY attendait plus forte. « C'est bon signe et, surtout, on n'a pu identifier aucun profil type pour ces retardataires. C'est une bonne nouvelle, la transition numérique est accessible à tous », assure Jean-Marc Eiclier. EY, qui vend des prestations d'accompagnement, peut se frotter les mains, il y a du travail en perspective. Les sujets sur lesquels les élus locaux sont le plus avancés concernent la construction d'un écosystème économique numérique. Dit plus clairement, 94 % déclarent avoir mis en place des tiers lieux pour faciliter le travail collaboratif ou aident les start-up à coups d'incubateurs par exemple. La « Start-up City », pour plagier Macron. L'aménagement numérique des territoires avance bien également mais grâce aux plans d'équipements de l'Etat et de départements. Côté service aux usagers, 62 % affirment offrir des services entièrement dématérialisés et faciles d'accès. Lyon, par exemple, a mis en ligne 60 e-services. Parmi les mauvaises notes pointées par les consultants, plus d'un tiers des collectivités n'a pas intégré le sujet du droit à l'erreur, la faute à une faible culture de la preuve. ■

Open data : malgré la loi, la route est encore longue

A peine 8 % des collectivités ont entrepris la libération de leurs données publiques. Une démarche qui pourrait pourtant s'avérer fructueuse en termes de gouvernance et d'évaluation des politiques publiques.

Laurence Albert
@L_Albert_

Lundi 15 octobre, la Région Occitanie a inauguré son portail d'open data. Dernière région en date à avoir libéré ses données – après ses métropoles Montpellier et Toulouse –, l'Occitanie est désormais en conformité avec la loi République numérique. Mais elle ferait presque figure d'exception... Obligatoire depuis le 8 octobre pour les collectivités de plus de 4.500 habitants et 50 agents, la libération de données publiques n'a été mise en œuvre que par 343 d'entre elles. C'est deux fois plus qu'en mars 2017, mais cela ne représente que 8 % du total, selon l'observatoire Open Data publié récemment par la Banque des Territoires, Open Data France et Etalab. Sans surprise, les grandes communes sont meilleures élèves (41 % ont plus de 100.000 habitants) même si Brocas (800 habitants), Monacia-d'Aullène

(467 habitants) ou Aucamville (8.000 habitants) se sont également lancées. « Les métropoles ou les intercommunalités ont évidemment davantage de compétences, donc de données à mettre en ligne, que les régions ou les petites communes. Mais on commence à assister à des mutualisations, souvent derrière la plus grosse collectivité, qui prend en charge une sorte de "service public de la donnée" », note Jean-Marc Lazard, le PDG d'OpenData-Soft, une entreprise spécialisée dans l'open data. Sa société fournit notamment à 70 collectivités françaises (Orléans, Lille, Angers...) des plates-formes leur permettant de transformer leurs données brutes en jeu de données exploitables. Entre autres expériences de mutualisation, Dat'Armor qui regroupe 18 acteurs territoriaux, ou encore Data Pays de la Loire qui rassemble 29 collectivités issues de trois échelons (région, département, ville de Nantes).

Dépourvue de pénalité financière coercitive, la loi République numérique est donc avant tout vue comme une incitation à se jeter dans le bain. « Il faut que, collectivement, on démystifie le sujet. Les collectivités doivent se rassurer sur la nature et la supposée difficulté de ces projets, et considérer l'outil formidable pour le pilotage interne que constitue l'open data », fait valoir Didier Celisse, à la Direction des investissements et du développement local au département transition numérique de la Banque des Territoires. « Pour autant, il ne faudrait pas être naïf et penser que l'open data verra arriver toute une cohorte de nouvelles applications. »

Bénéfices internes

De fait, les experts en conviennent : le « grand soir » de l'open data, ce fantasme d'une technologie créatrice de dizaines de start-up et d'emplois, n'aura vraisemblablement pas lieu. Et si certains se montrent très allants – 150 jeux de données publiés à Lille –, la majorité tempère leur enthousiasme, avec 3 jeux publiés en moyenne selon l'observatoire. « Nous conseillons aux collectivités de se centrer sur leurs priorités, de libérer des données utiles à leur communauté, ou d'en faire un vecteur de communication, comme Issy-les-Moulineaux qui met ligne son budget ou Rennes

et Nantes qui publient leurs menus de cantine », souligne Jean-Marc Lazard. Une politique des petits pas, adaptée aux moyens de chacun. A qui profite cette « libération » ? Citoyens, agences immobilières, assureurs, entreprises de transports... les usages sont aussi variés que surprenants. Avec parfois à la clef des débouchés concrets, comme la canne connectée Handisco, qui transmet aux aveugles des informations sur la mobilité (trajet, horaires des bus...).

Dépourvue de pénalité financière coercitive, la loi République numérique est surtout vue comme une incitation à se jeter dans le bain.

Contre toute attente, le principal bénéficiaire de cette révolution data est toutefois la collectivité elle-même. Les deux tiers des usages recensés sont en effet internes. Et les experts en conviennent, insuffler une culture data dans une collectivité revient souvent à en dépoussiérer le fonctionnement : évaluation des politiques publiques, travail

mutualisé entre services et non en silo, recours à la maintenance prédictive, mise en conformité avec les exigences du RGPD... « Jusqu'ici, la donnée était l'affaire des services informatiques, qui sont des services techniques qui ne participaient pas à la stratégie. Aujourd'hui, la transformation numérique traverse tous les domaines de gestion d'une collectivité et doit donc être pilotée avec une vision stratégique », analyse ainsi Gilles Prunier, le président du comité Ville de Syntec Numérique. Le véritable enjeu est de prendre conscience de ce que peuvent apporter les données à l'attractivité du territoire. Certains élus l'ont bien compris, d'autres ont besoin d'en prendre conscience. » Encore faut-il en avoir les moyens. Bien des collectivités pêchent par manque de personnel formé à cette nouvelle culture. « Cela ne nécessite pas forcément beaucoup de ressource, mais c'est engageant. Quand on s'engage à fournir des données actualisées, il faut le faire, car il en va de l'image de la collectivité », rappelle Jean-Marc Lazard. Et demain ? « Il faut développer une filière métier dans la fonction publique car les collectivités n'ont pas forcément les moyens financiers de recruter certains postes comme ceux de chief data officer ou de data scientist », estime de son côté Gilles Prunier. ■